



Le trinôme académique

Académie de Dijon

Mise à jour du 07 août 2023

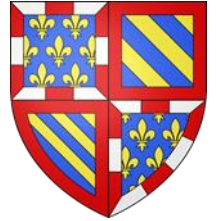


Le protocole interministériel de 2016

- Ministre des armées, de l'éducation nationale, de l'agriculture
- Réaffirme l'engagement du premier protocole « défense éducation nationale » de 1982: « l'éducation est un acte global qui n'est pas réductible aux activités scolaires et doit comprendre l'éveil à l'esprit de défense, attitude civique qui n'est pas limitée aux activités militaires ».
- Dans le contexte des attentats 2015, stipule que « la compréhension des notions essentielles de défense et de sécurité nationale est indispensable au futur citoyen (...) »
- Insiste notamment sur la nécessité de renforcer l'enseignement de défense et la formation des enseignants sous couvert des trinômes académiques.

Le trinôme académique

Composition



Pour le Recteur d'académie :

Le Conseiller défense académique
Abdelbasset Louali (depuis 2021)

Pour l'autorité militaire :

Le Délégué Militaire Départemental adjoint de la Côte-d'Or
Lieutenant-Colonel Etienne ROYAL (depuis 2018)

Pour l'IHEDN :

Le Président AR Bourgogne *Bernard GUDEFIN* représenté par
Le chargé de mission de l'IHEDN Bourgogne
Rémi VITREY (depuis 2021)

Le trinôme académique

Mission: tournée vers le haut (politique au niveau du rectorat)

En lien étroit avec le rectorat:

- Développer l'esprit et la culture de défense dans le monde éducatif,
- Intensifier les liens entre les communautés militaire et enseignante,
- Favoriser le partenariat entre les deux institutions notamment par des échanges d'information, de réflexion et de formation.
- Valider les dossiers de demandes de subvention avant leur transmission en CPEDEF (exemple: novembre 2022: 9 dossiers, 5720 EUR)

**Pour mener sa mission à
bien, le trinôme
académique reçoit l'aide
des trinômes
départementaux**

Les trinômes départementaux

Trinôme départemental de la Côte d'Or



Le Correspondant défense départemental
Abdelbasset LOUALI

Le Délégué militaire départemental adjoint
Lieutenant-Colonel Etienne ROYAL

Le Représentant de l'IHEDN
Rémi VITREY

Trinôme départemental de Saône et Loire



Composition :

Le Correspondant défense départemental
Monsieur AUBRY

Le Délégué militaire départemental
Lieutenant-Colonel Ronan COTTIN

La Représentante de l'IHEDN
Suzanne CHEVROT

Trinôme départemental de la Nièvre



Le Correspondant défense départemental
Mathias BARDEAU

Le Délégué militaire départemental
Lieutenant-Colonel Lionel SEMENADISSE

Le Représentant de l'IHEDN
Jean-François JONDEAU

Trinôme départemental de l'Yonne



Composition :

Le Correspondant défense départemental
Marc DUMEZ

Le Délégué militaire départemental
Lieutenant-Colonel Emmanuel VARLET

Le Représentant de l'IHEDN
Jean-Bernard ADAMCZYK

Les trinômes départementaux

Mission: tournée vers les DASEN et surtout les établissements

En lien étroit avec les directions des services départementaux de l'éducation nationale:

- Développer les échanges entre les élèves, les enseignants et les organismes de la défense pour rendre concret l'enseignement de défense (visites de sites, projets pédagogiques, interventions...),
- Intensifier les liens entre les communautés militaire et enseignante,
- Favoriser le partenariat entre les deux institutions notamment par des échanges d'information, de réflexion et de formation,
- Recenser les actions menées dans le département,
- Conseiller les délégués défense en établissement dans le financement des actions,
- Vérifier les dossiers de demande de subvention et les transmettre au trinôme académique avant la CPEDEF.

**Pour mener leur mission à
bien, les trinômes
départementaux reçoivent
l'aide des délégués défense
en établissement (DDE)**

Les délégués défense en établissement (DDE)

- Courrier du conseiller défense à l'ensemble des EPLE de l'académie en octobre 2021,
- Courrier de Monsieur le recteur en octobre 2022,
- 59 volontariats exprimés à ce jour :
 - 23 en Côte-d'Or, 7 dans la Nièvre, 18 en Saône-et-Loire, 9 dans l'Yonne,
- Information par le trinôme académique (séminaires, visites) et par les DMD lors de séances dédiées sous couvert du plan annuel de formation.



Cabinet du Recteur

Cabinet du Recteur
Bureau n° 803
Affaire suivie par :
Stéphanie GAGLIARDI
Tél : 03 90 44 84 04
Mél : cabinet@ac-dijon.fr

Dijon, le 20 octobre 2022

Le Recteur de l'Académie de Dijon

2 G rue Général Delaborde
BP 81 921
21019 Dijon cedex

à
Mesdames, Messieurs les chefs d'établissement
du 2nd degré du public et du privé sous contrat
d'association

Objet : Recensement des Délégués défense en établissement

Références : Fiche de tâches du délégué défense en établissement

Madame, Monsieur le chef d'établissement,

Dans le premier protocole « défense éducation nationale », signé en 1982, Charles Hernu et Alain Savary affirmaient : « La mission de l'éducation nationale est d'assurer une éducation visant à former des futurs citoyens responsables. L'éducation est un acte global qui n'est pas réductible aux activités scolaires, l'esprit de défense est une attitude civique qui n'est pas limitée aux activités militaires ».

Les événements dramatiques qu'a vécu notre pays en 2015 ont provoqué une émotion légitime et réaffirmé la nécessité d'un esprit citoyen de défense. En 2016, un nouveau protocole interministériel développant les liens entre la jeunesse, la défense et la sécurité nationale, a été signé par les ministres de la défense, de l'éducation nationale et de l'agriculture. Il prévoit la mobilisation forte des acteurs de la sécurité et de la défense, rejoignant celle de l'école, pour la défense des valeurs de la République. Cette mobilisation s'effectue majoritairement sous l'égide des trinômes académiques qui réunissent sous l'autorité des recteurs d'académie l'autorité militaire territoriale, l'éducation nationale et l'institut des hautes études de la défense nationale (IHEDN).

Le trinôme de l'académie de Dijon, rejoint et relayé par des trinômes déployés dans les 4 départements concernés, a conduit ces dernières années plusieurs actions pour éduquer les élèves à la défense et à la sécurité nationale, favorisant leur ouverture sur le monde et sur les autres, participant à l'acquisition d'une culture de l'engagement en insistant sur son caractère pluriel, dans le respect des appétences et des sensibilités de chacun, contribuant à la résilience de la Nation. En parallèle de nombreux professeurs ou chefs d'établissement ont pris des initiatives comparables, qui sont souvent restées méconnues.

Pour mieux interagir et développer chez nos élèves la conscience des enjeux nationaux de défense et de sécurité, dans leur diversité et leur complexité, il vous est demandé de proposer au personnel de direction, professeurs ou conseillers principaux d'éducation de votre établissement de se désigner comme « délégué défense en établissement » (DDE), et de communiquer, le cas échéant, ses coordonnées et fonction dans les meilleurs délais à Monsieur LOUALI Abdelbasset , principal du collège Le Chapitre et conseiller défense académique à l'adresse mail suivante : abdelbasset.louali@ac-dijon.fr.

Le périmètre de cette fonction est précisé en annexe. Un réseau comportant au mieux un DDE dans chaque EPLE, au moins un par réseau d'éducation, se constituera ainsi pour favoriser le partage d'informations, la traçabilité des actions menées, et faciliter la diffusion d'un esprit de défense citoyen.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, madame, monsieur, le chef d'établissement, l'expression de ma sincère considération.

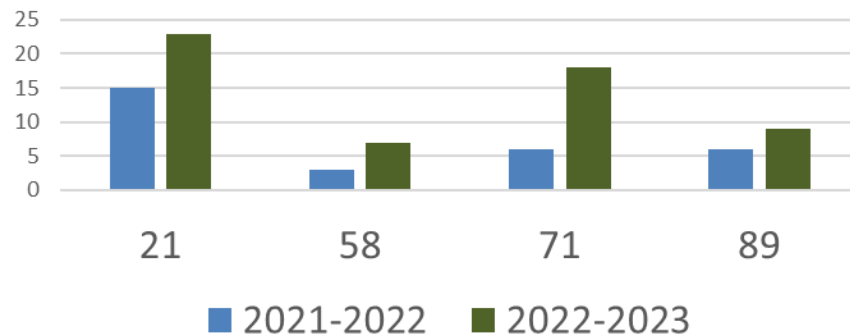
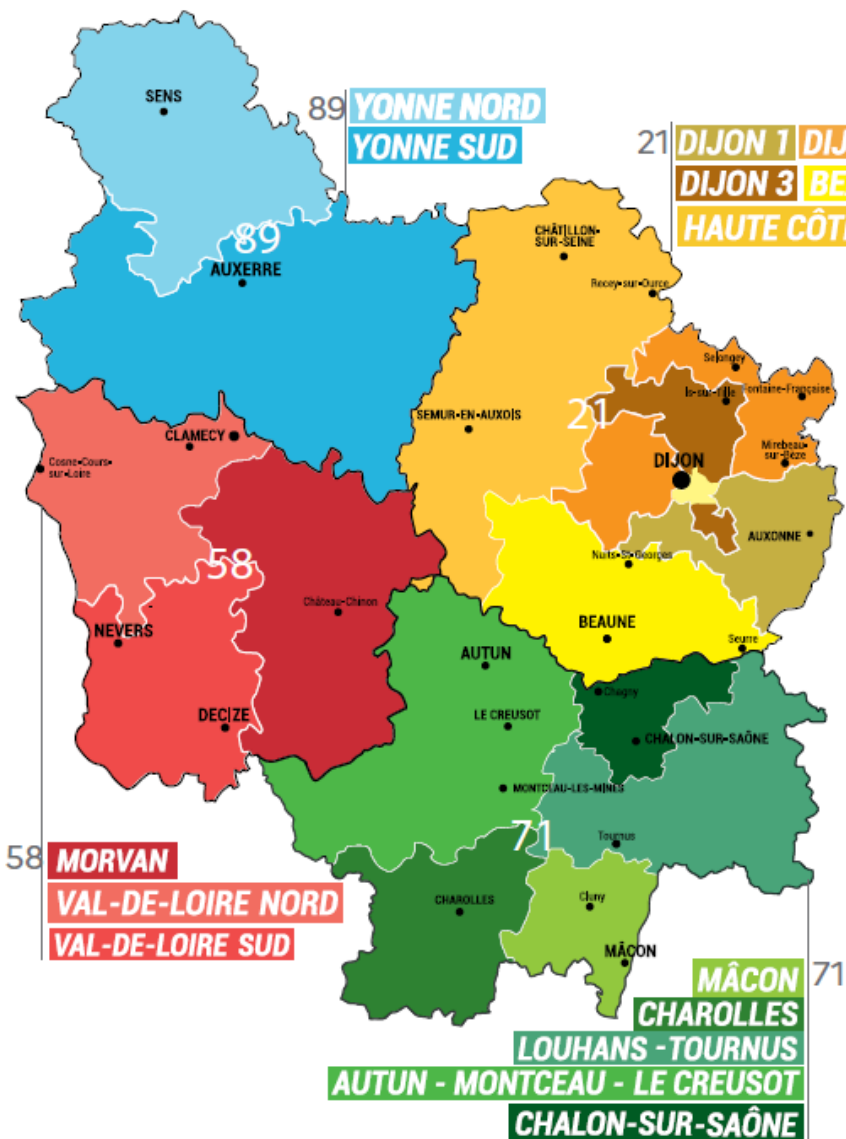

Le recteur
Pierre N'GAGHANE


Les délégués défense en établissement (DDE)

Mission

- Être le lien entre le trinôme départemental et l'établissement,
- Recenser les actions menées dans l'établissement relatives à l'enseignement de défense et de sécurité,
- Recenser et accompagner les actions de sensibilisation des élèves à l'esprit de défense et de sécurité nationale,
- S'informer sur les questions de défense et de sécurité nationale,
- Intervenir dans son établissement (ou éventuellement à la demande dans d'autres établissements) sur les questions de défense et de sécurité,
- En lien avec le comptable et le trinôme départemental, accompagner le financement des actions,
- Etablir les dossiers de demande de subvention et les transmettre au trinôme départemental avant la CPEDEF.

Les délégués défense en établissement (DDE)



Dpt	Réseau	DDE	TOTAL	% bassins	% Etbts
21	Dijon 1	5	23	100%	30%
	Dijon 2	6			
	Dijon 3	4			
	Beaune	3			
58	Hte Côte-d'Or	5	7	100%	17%
	Morvan	3			
	Val-de-Loire N	3			
71	Val-de-Loire S	1	18	100%	22%
	Mâcon	3			
	Charolles	2			
	LHS - TRNS	3			
	ATN-MTA-LCRST	5			
89	Chalon-sur-Saône	4	9	100%	21%
	Yonne N	3			
	Yonne S	6			

LES DISPOSITIFS DES ARMEES EN FAVEUR DE LA JEUNESSE

REJOINDRE les armées
ACCOMPAGNER les jeunes
S'INVESTIR pour fidéliser

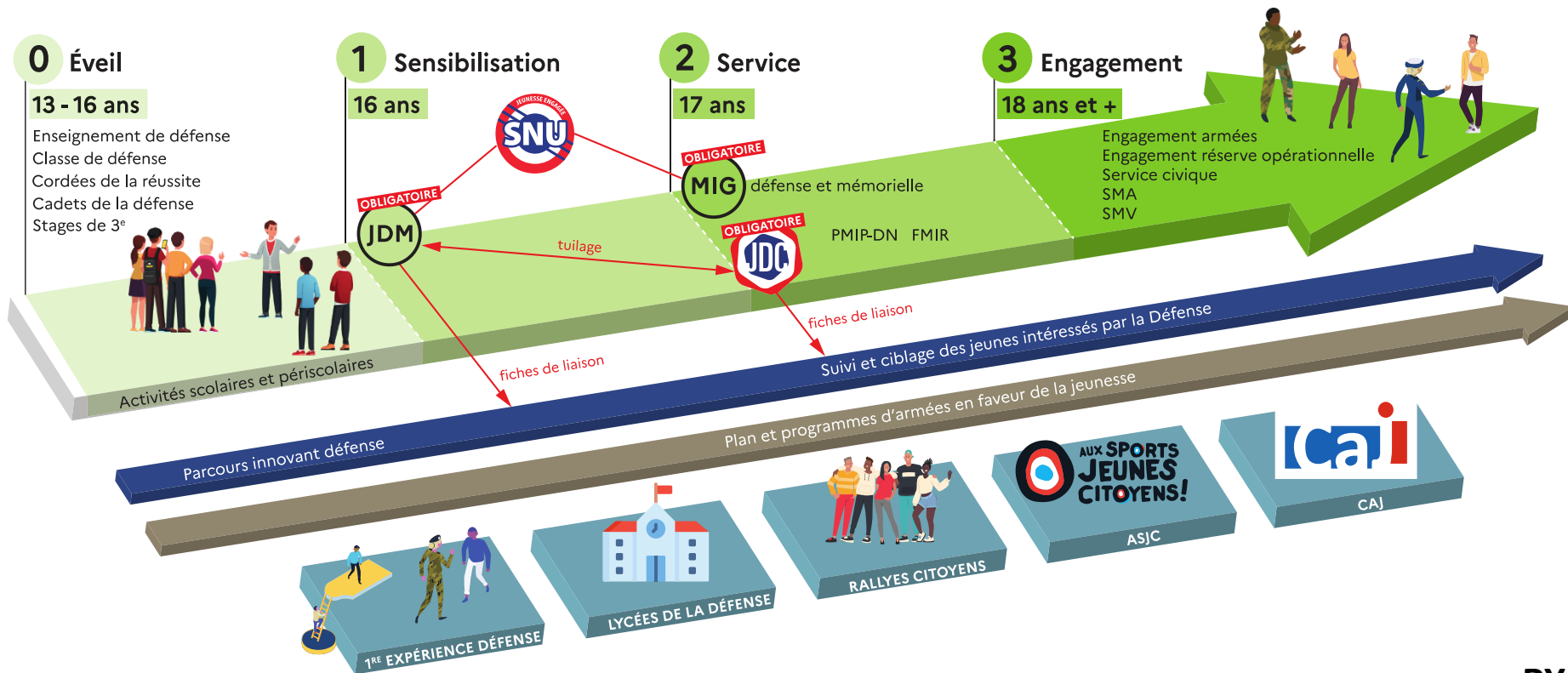
CONVAINCRE les jeunes à s'engager
CONFIRMER l'intérêt du jeune
CONDUIRE les MIG

SENSIBILISER aux offres de la défense
IDENTIFIER les jeunes intéressés par les armées
CO-CONSTRUIRE le stage de cohésion

EVEILLER à l'esprit de défense

RAYONNER par nos actions phares

ACCOMPAGNER l'Education nationale



« La société a besoin de se réappropriier les questions militaires, parce que malheureusement l'époque et la géographie le veulent. Mais aussi parce que (...), dans notre République, le citoyen est appelé à défendre avec force ses valeurs de liberté et d'égalité » (Edouard Philippe, le 21 octobre 2020)



« Celui qui n'est que militaire n'est qu'un mauvais militaire, celui qui n'est que professeur n'est qu'un mauvais professeur » (Liautey)